



Voiture volée et transformée en épave. Quel dédommagement ?

Par **Jean Miche**, le **01/10/2017** à **21:58**

Bonjour,
Ma voiture m'a été volée, l'auteur sans permis l'a détruite par une sortie de route.
- Quel remboursement puis-je espérer par mon l'assurance ?
Mon seul revenu étant l'Allocation Adulte Handicapé, je n'ai pas les moyens d'en acheter une autre.
- l'assurance doit-elle remplacer ma voiture par une autre de même performance ?
Merci de vos avis.

Par **chaber**, le **02/10/2017** à **07:02**

bonjour
[citation]- l'assurance doit-elle remplacer ma voiture par une autre de même performance ? [/citation]
L'indemnisation par l'assureur se fait en fonction des conditions générales de votre contrat pour les garanties dommages (à lire)
En règle générale :
- la valeur de remplacement est due lorsqu'il y a un tiers responsable
- l'indemnisation est due en fonction de la cote Argus.
Toutefois certains assureurs prévoient une majoration selon l'âge du véhicule

Par **Visiteur**, le **02/10/2017** à **07:10**

Bjr,
...son âge, son état prouvé, son kilométrage

Par **morobar**, le **02/10/2017** à **09:07**

Il faut simplement espérer, comme le sous-entend notre ami @chaber, que ce genre de sinistre est bien pris en charge par le contrat. Sinon il faudra attendre la succession de recours engagés à l'encontre d'un conducteur sans permis, sans assurance et sans autorisation.

Par **chaber**, le **02/10/2017** à **09:55**

@pragmarnrnrn[citation], son état prouvé, son kilométrage[/citation]c'est le rôle de l'expertnrnrn[citation]son âge[/citation]c'est du ressort de l'assureur et des clauses du contrat